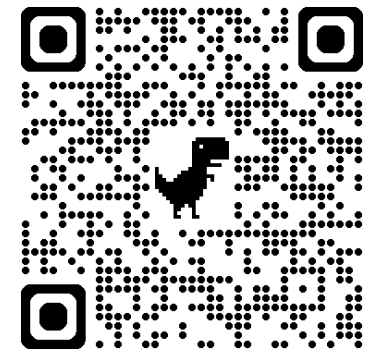




L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)



Bienvenue !

**Bureau des déléguées et délégués
6 mai 2026**

Site web : [lignery.ca/documents/bureau-des-délegues/BDD-6 mai-2025-2026](http://lignery.ca/documents/bureau-des-délegues/BDD-6%20mai-2025-2026)

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès verbal de la réunion du 8 avril 2026;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. Élections au Conseil exécutif de L'APL;
6. Échelle de traitement et IPC;
7. Annexes 2026-2027;
8. Affectation (Journées de recrutement);
9. Informations;
10. Questions diverses;
11. Nouvelles de mon milieu;

9. Informations:

- a) Nomination CE, CPE, délégués;
- b) Relevé de dépense du CSS;
- c) Ressource enseignante au primaire
- d) Libérations – correction épreuves ministérielles;
- e) BDD et AG de juin
- f) Rencontre APL – 20 mai 2026.

3. Présentation des nouveaux membres


3. Présentation des nouveaux membres



4. Santé et sécurité au travail

4. Santé et sécurité au travail

Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries

Québec 

Service des ressources humaines

Note de service

Destinataire : Tout le personnel

Expéditrice : Sarah Laforest Rochon, coordonnatrice au secteur assiduité

OBJET : APPLICATION DE LA NOUVELLE PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'ACCIDENT ET D'INCIDENT DU TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DU CSSDGS

Date : 5 mai 2026

Depuis le lundi 4 mai 2026, toute déclaration d'incident et d'accident du travail devra être effectuée exclusivement par l'entremise de la [plateforme](#) prévue à cet effet.

Veuillez noter que l'ancien registre d'incident et d'accident papier ne sera désormais plus accepté.

Un code QR permettant d'accéder rapidement à la plateforme sera affiché dans les établissements. Toutefois, il est recommandé d'effectuer les déclarations à partir d'un ordinateur situé dans votre établissement, l'interface y étant plus fonctionnelle et conviviale que sur un téléphone intelligent.

Ce changement vise à centraliser et faciliter la gestion des événements, à améliorer le suivi des dossiers et à favoriser une meilleure traçabilité des actions correctives. Veuillez noter qu'il est possible de consigner plus d'un événement similaire dans une même déclaration.

Pour toute question, veuillez contacter Sarah Laforest Rochon, coordonnatrice au secteur assiduité.

Nous vous remercions de votre collaboration!

5. Élections au Conseil exécutif

5. Élections au Conseil exécutif de L'APL

➤ Il y aura élections au Conseil exécutif à l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2026.



- La documentation en lien avec ces élections a été transmise dans les milieux et sur le site de L'APL dans la semaine du 27 avril 2026.
- La date limite pour remettre le formulaire de mise en candidature **au bureau de L'APL** est le 22 mai à 16h.

5. Élection au Conseil exécutif de L'APL



POSTE

**PERSONNE OCCUPANT
PRÉSENTEMENT LE POSTE**

FIN DE TERME

PRÉSIDENTE	(MARTINE PROVOST)	3 ANS
CONSEILLER A – SECTEUR PRIMAIRE – SUD ET OUEST	(VÉRONIQUE BOURDON)	2 ANS
CONSEILLER C– SECTEUR PRIMAIRE – SUD ET OUEST	(ANNIE ST-PIERRE)	2 ANS
CONSEILLER A – SECTEUR PRIMAIRE – NORD ET NORD-OUEST	(ÉMILIE THIBEAULT)	2 ANS
CONSEILLER A– SECTEUR SECONDAIRE	(STEPHANIE BRUNETTE)	2 ANS
CONSEILLER C – SECTEUR SECONDAIRE.....	(JÉRÔME SAVOIE)	2 ANS
CONSEILLER B– SECTEUR ÉDUCATION DES ADULTES (EDA) ET FORMATION PROFESSIONNELLE (FP).....	(RICHARD BREEN)	2 ANS

5. Élection au Conseil exécutif de L'APL



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

ÉLECTION AU CONSEIL EXÉCUTIF 2026-2027 - FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE -

Nom de la personne candidate : _____

Son adresse: _____

Position postulée: (mettre un X dans le carreau concerné)

FIN DE TERME

- PRÉSIDENTE (3 ANS).....
- CONSEILLER A – SECTEUR PRIMAIRE – SUD ET OUEST (2 ANS).....
- CONSEILLER C – SECTEUR PRIMAIRE – SUD ET OUEST (2 ANS).....
- CONSEILLER A – SECTEUR PRIMAIRE – NORD ET NORD-OUEST (2 ANS).....
- CONSEILLER A – SECTEUR SECONDAIRE (2 ANS).....
- CONSEILLER C – SECTEUR SECONDAIRE (2 ANS).....
- CONSEILLER – SECTEUR ÉDUCATION DES ADULTES (EDA) ET FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) (2 ANS).....

PERSONNE PROPOSEUSE :

AUTRE MEMBRE ACTIF EN RÈGLE :

Nom : _____ Nom : _____

Signature : _____ Signature : _____

Je consens à être mise ou mis en nomination pour la fonction ci-haut indiquée et m'engage à accepter cette fonction si je suis élue ou élu.

Signature de la personne candidate: _____

DATE LIMITE POUR REMETTRE LE FORMULAIRE ORIGINAL DE MISE EN CANDIDATURE AU BUREAU DE L'APL:
LE VENDREDI, 22 MAI 2026 À 16 HEURES



COMMUNIQUÉ APL # 19



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)



2026-04-27

Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : z27.lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca



ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'APL LE 17 JUIN 2026

La réunion ordinaire de l'Assemblée générale se tiendra le 17 juin 2026, à 16 h 30 à l'Exporail le Musée ferroviaire canadien, 110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, Qc, J5A 1G7.

C'EST À CETTE RÉUNION QUE SE DÉROULE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ). CETTE ANNÉE SEPT (07) POSTES SONT OUVERTS, EN RAISON D'UNE FIN DE TERME (ARTICLE 25 DE NOS RÈGLEMENTS).

POSTE	PERSONNE OCCUPANT PRÉSENTEMENT LE POSTE	FIN DE TERME
PRÉSIDENTE	(MARTINE PROVOST)	3 ANS
CONSEILLER A – SECTEUR PRIMAIRE – SUD ET OUEST	(VÉRONIQUE BOURDON)	2 ANS
CONSEILLER C – SECTEUR PRIMAIRE – SUD ET OUEST	(ANNIE ST-PIERRE)	2 ANS
CONSEILLER A – SECTEUR PRIMAIRE – NORD ET NORD-OUEST	(ÉMILIE THIBEAULT)	2 ANS
CONSEILLER A – SECTEUR SECONDAIRE	(STEPHANIE BRUNETTE)	2 ANS
CONSEILLER C – SECTEUR SECONDAIRE	(JÉRÔME SAVOIE)	2 ANS
CONSEILLER B – SECTEUR ÉDUCATION DES ADULTES (EDA) ET FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)	(RICHARD BREEN)	2 ANS

☑ Voir, au verso, les écoles ou les centres de chacun des secteurs.

Vous trouverez les règles relatives à la mise en candidature à l'article 29 des *Constitutions et règlements de L'APL* (disponibles sur le site Web de L'APL à lignery.ca sous *Vie syndicale/Constitutions et règlements APL*)

DATE LIMITE POUR REMETTRE LES MISES EN CANDIDATURE :
LES CANDIDATURES DEVRONT ÊTRE REMISES **AU BUREAU DE L'APL** AU PLUS TARD
LE VENDREDI, 22 MAI 2026 À 16 HEURES

LE FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WEB DE L'APL (WWW.LIGNERY.CA) DEPUIS LE 27 AVRIL 2026 → [Documents / Formulaires et lettres types](#)

6. Échelle de traitement et IPC

- * [Info-Négo du 20 avril 2026](#)
- * INFO APL # 09

6. Échelle de traitement et IPC

Entente 2023-2028

CLAUSE DE PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT

- Lors de la dernière négociation, le Front commun a réussi à obtenir une clause de protection du pouvoir d'achat.
- Cette clause vient d'être déclenchée sur la base de l'inflation sur la moyenne annuelle (de mars 2025 à mars 2026) depuis la dernière augmentation.
- Le pourcentage est octroyé sur l'écart entre l'inflation réelle et l'augmentation salariale pour la période visée (de avril 2025 à mars 2026).

6. Échelle de traitement et IPC

Ce qu'il faut comprendre

- L'augmentation salariale reçue pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 était de 2,6%;
- Le pourcentage de croissance de l'IPC annuel moyen du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 par rapport à la période précédente est de 2,71%;
- Pour conserver notre pouvoir d'achat, l'augmentation salariale aurait dû être de 2,71% plutôt que de 2,6%;
- L'ajustement accordé est donc de 0,11%.

6. Échelle de traitement et IPC

Ce qu'il faut retenir

- Peu importe le moment où l'ajustement apparaîtra sur votre paie, il est rétroactif au 31 mars **2026**;
- Cet ajustement est appliqué **avant** l'augmentation de salaire de 2,5% du 141^e jour de l'année scolaire 2025-2026. Cette dernière augmentation sera donc recalculée sur le salaire ajusté de **0,11%** au 31 mars 2026.
- L'employeur dispose d'un délai maximal de 180 jours suite à la publication de la donnée de Statistiques Canada pour mettre en œuvre l'ajustement et verser la rétroactivité, soit au plus tard le 17 octobre 2026.

6. Échelle de traitement et IPC

Clause 6-5.03 – Personne enseignante à temps plein ou à temps partiel

* Le 1er avril 2025 correspond au 141^e jour du calendrier du secteur des JEUNES. Cette date peut différer à l'EDA et à la FP

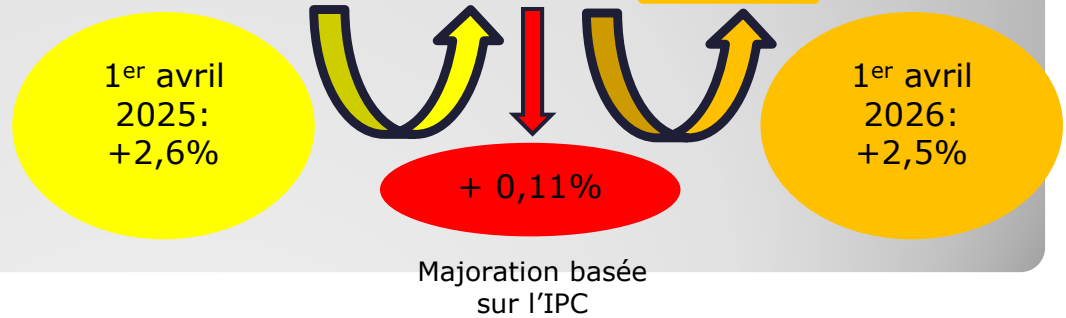
Échelle en vigueur au 1er avril 2025 *

Échelle¹ unique²

Échelon ⁴	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2023-2024	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2024-2025	A compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2025-2026	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2026-2027
1	49 319 \$	51 461 \$	52 799 \$	54 119 \$	56 013 \$
2	52 614 \$	54 899 \$	56 326 \$	57 734 \$	59 755 \$
3	56 753 \$	60 041 \$	61 602 \$	63 142 \$	65 352 \$
4	58 646 \$	62 409 \$	64 032 \$	65 633 \$	67 930 \$
5	59 943 \$	64 871 \$	66 558 \$	68 222 \$	70 610 \$
6	61 269 \$	67 429 \$	69 182 \$	70 912 \$	73 394 \$
7	63 875 \$	70 088 \$	71 910 \$	73 708 \$	76 288 \$
8	66 589 \$	72 851 \$	74 745 \$	76 614 \$	79 295 \$
9	69 418 \$	75 726 \$	77 695 \$	79 637 \$	82 424 \$
10	72 369 \$	78 711 \$	80 757 \$	82 776 \$	85 673 \$
11	75 444 \$	80 426 \$	82 517 \$	84 580 \$	87 540 \$
12	78 651 \$	83 845 \$	86 025 \$	88 176 \$	91 262 \$
13	81 994 \$	87 409 \$	89 682 \$	91 924 \$	95 141 \$
14	85 478 \$	91 123 \$	93 492 \$	95 829 \$	99 183 \$
15	89 110 \$	94 994 \$	97 464 \$	99 901 \$	103 398 \$
16	97 524 \$	100 246 \$	102 857 \$	105 432 \$	109 121 \$

- 2,71 % Moyenne annuelle de l'IPC
- 2,6 % Augmentation de salaire obtenue au 1^{er} avril 2025
- 0,11 % Majoration au 1^{er} avril 2026

Échelle de traitement disponible sur le site de L'APL : [Conventions et droits/convention/échelles salariales/Avril 2026](#)



6. Échelle de traitement et IPC

A2526-BD-33



Info-négo 20 avril 2026

Entente 2023-2028 négociée par le Front commun

PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT : LA CLAUSE D'AJUSTEMENT SE DÉCLENCHE

Statistique Canada a diffusé aujourd'hui même l'indice des prix à la consommation (IPC Québec) pour le mois de mars 2026. Les résultats confirment que le seuil de déclenchement du mécanisme de protection de notre pouvoir d'achat, réintroduit dans nos conventions collectives par le Front commun, est officiellement franchi.

2,71 %

C'est le pourcentage de croissance de l'IPC annuel moyen du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 par rapport à celui de la période précédente du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Puisque ce résultat surpasse d'au moins 0,05% l'augmentation salariale de 2,6 % reçue le 1^{er} avril 2025, notre mécanisme d'ajustement salarial s'active pour combler l'écart.

L'AJUSTEMENT SUR LA PAIE

L'écart constaté entre l'inflation réelle (**2,71 %**) et l'augmentation couvrant la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 de **2,6 %** se traduit par un ajustement de **0,11 %** de nos salaires. Ce mécanisme remplit sa mission : garantir la protection de notre pouvoir d'achat pendant la durée de la convention collective.

En d'autres mots, son rôle est de s'assurer que l'inflation ne crée pas un appauvrissement. Comment ? En comblant tout écart, jusqu'à un maximum de 1,0 % par année pour les trois (3) dernières années de nos conventions collectives (2026, 2027 et 2028).

TROIS ÉLÉMENTS IMPORTANTS À RETENIR

- > **Rétroactivité** : Peu importe le moment où l'ajustement apparaîtra sur votre paie, il est rétroactif au 31 mars 2026.
- > **Effet cumulatif** : Cet ajustement est appliqué **avant** l'augmentation de salaire de 2,5 % du 1^{er} avril 2026. Cette dernière sera donc recalculée sur le salaire déjà ajusté de **0,11 %** au 31 mars 2026.
- > **Calendrier de versement** : L'employeur dispose d'un délai **maximal** de **180 jours** suivant la publication de la donnée de Statistique Canada pour mettre en œuvre l'ajustement et verser la rétroactivité, soit au plus tard le **17 octobre 2026**. Vous

**FRONT
COMMUN**



**NOUS
D'UNE SEULE VOIX**

7. Annexes 2026-2027

Pas facile!

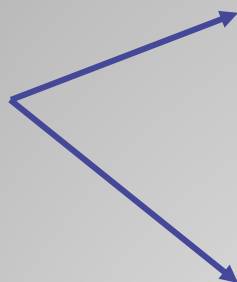
- Il y a beaucoup de retard dans la transmission des annexes par le CSSDGS
- Nous vous les transmettons par courriel dès réception et vous demandons de les transmettre:
 - Présidence du CPE
 - Aux membres du comité école EHDAA
- La mise à jour du document « ressources allouées » est déposée sur le site de L'APL : documents/documents de référence/EHDAA/ressources allouées dans les écoles et les centres/2026-2027
- Utiliser le document [A2526-BD-31 \(BDD avril 2026\)](#) afin de vous soutenir dans vos propositions à faire à la direction

8. Affectation (Journées de recrutement)

Info APL #9

8. Affectation

Rappel



Précisions



Afin de faciliter l'organisation des diverses rencontres, **l'inscription peut être nécessaire**. Dans ce cas, des « Forms d'inscription » sont utilisés. Selon le cas, il suffit :

- de cliquer sur les liens de la publication;
- d'utiliser le lien qui vous sera envoyé par courriel.

Bassin CSS de mai pour les E1

Rencontre préparatoire offerte par L'APL

- Le lundi 25 mai 2026 à 17h00 (au bureau de L'APL).

→ Lien pour s'inscrire : [E1 - Inscription](#)

Bassin CSS pour les E1

- Le mardi 26 mai 2026 à 17h00 par TEAMS.

Séance de choix de poste pour les E2

Rencontre préparatoire offerte par L'APL

Le jeudi 25 juin 2026

→ Un lien d'inscription sera transmis par courriel aux personnes concernées.

Séance de choix de poste pour les E2 du CSS

- Le lundi 29 juin 2026 à 15h00 par TEAMS.

Séance de choix de tâche en FP et EDA

Rencontre préparatoire offerte par L'APL

- Le mardi 16 juin 2026 à 16h30

→ Pour l'inscription, appelez au bureau de L'APL (450-659-5491)

Séance de choix de tâche du CSS

- Le jeudi 18 juin 2026 à 17h par TEAMS

Expression des préférences pour les E1

- Pour les personnes ayant exprimé leur désir de changement à l'aide du formulaire « Expression des préférences » avant le 1^{er} avril 2026

❖ Les offres de mutation, **s'il y a lieu**, se feront entre le 1^{er} et le 15 juin.

Séances de choix de poste du mois d'août

GROUPES :

A

- Tous les champs du secondaire (incluant 01 AUT et 01 GSM primaire et secondaire)

B

- Champ 01 au primaire (excluant 01 AUT et 01 GSM primaire et secondaire)
- Spécialistes au primaire
- Champ 20 ACP

C

- Champs 02 et 03 (préscolaire et primaire)

Rencontres préparatoires offertes par L'APL :

- Les 3 et 4 août 2026 (au bureau de L'APL)
 - 3 août à 9h00 – Groupe A
 - 3 août à 14h00 – Groupe B
 - 4 août à 9h00 – Groupe C

→ Un lien d'inscription sera transmis par courriel aux personnes concernées.

Séance de choix de poste par le CSS

- Les 5 et 6 août 2026 par TEAMS (TEAMS - Accessible au Canada seulement)
 - 5 août à 9h00 – Groupe A
 - 5 août à 14h00 – Groupe B
 - 6 août à 9h00 – Groupe C

8. Journées de recrutement

Devant le très grand nombre de questions sur le sujet, L'APL a décidé de mettre en place une courte rencontre d'information pour les personnes finissantes.

27 personnes se sont présentées à la rencontre.



Vous êtes une personne finissante en enseignement ?

→ Vous connaissez des personnes finissantes ?

L'APL organise une courte rencontre d'information pour ces personnes.

Cette rencontre est offerte :

- Aux personnes finissantes n'ayant eu AUCUN contrat ou UN SEUL contrat au CSSDGS
- Aux personnes finissantes désirant comprendre comment obtenir un contrat temps partiel, un contrat temps plein ou un contrat temps plein à statut particulier.

Sujets traités :

- Liste de priorité VS journée de recrutement du CSS;
- Comment postuler au CSSDGS;
- Fonctionnement de la journée de recrutement du CSS (inscription, stratégie et fonctionnement);
- Brèves distinctions entre contrat temps partiel, contrat temps plein ou contrat temps plein à statut particulier;
- Scolarité et expérience (remise des documents);
- Aperçu des services offerts par L'APL.

Date de la rencontre :

- Le mardi 28 avril à 16h30

Lieu de la rencontre :

- Rencontre en ZOOM. Le lien vous sera envoyé à la suite de l'inscription.

Inscription :

[2026 - Courte RENCONTRE pour les personnes finissantes LE 28 avril à 16h30 \(ZOOM\) – Remplir le formulaire](#)

Vous pouvez diffuser cette invitation à toute autre personne finissante qui désire travailler au CSSDGS.

8. Journées de recrutement

Journée de recrutement du CSS pour les personnes enseignantes de la liste de priorité ou non.

L'événement « Journée de recrutement » a été mis en place par le CSS pour combler les postes restants à la suite de la séance de choix de poste des 5 et 6 août.

→ Surveillez attentivement vos courriels du CSS (reçus les 21 ou 22 avril 2026) ou le site WEB du CSSDGS afin de ne pas manquer les informations importantes concernant la journée de recrutement du 7 août 2026.

La période d'inscription est du 22 avril au 26 juin, inclusivement, pour tous les candidats (employés du CSSDGS ou hors CSSDGS). Des documents tels que le Brevet et un curriculum vitae pourraient être demandés. **Vaut mieux vous préparer à l'avance !**

À noter : Les rencontres du 7 août avec les directions d'établissements se tiendront au CSSDGS en personne.



📅 [Événements de recrutement | CSSDGS](#)

9. Informations

9. Informations

- a) Nomination CE, CPE, délégués ([doc BDD](#));
- b) Relevé de dépense du CSS;
- c) Ressource enseignante au primaire ([A2526-BD-34](#));
- d) Libérations – Correction des épreuves ministérielles ([Info APL#9](#));
- e) BDD et AG de juin;
- f) Rencontre APL – 20 mai 2026.

9. Informations

a) nomination des membres du CPE (doc BDD)

- **Au plus tard, le 15 juin**, lors d'une assemblée générale **convoquée** par la présidente ou le président sortant ou, à défaut, par l'autorité compétente (4-1.04 a). – entre 3 et 11 membres.
- **Si non** : l'autorité compétente doit consulter la personne déléguée syndicale sur tous les objets prévus à la convention (4-1.04 c).

9. Informations

a) nomination des membres du CPE

- Au plus tard, **le 20 juin**, le nom des enseignantes et des enseignants, du CPE, est communiqué à la direction de l'école ou du centre.
- Une lettre sera bientôt acheminée à la présidence du CPE pour tous les détails

9. Informations

a) Élection des membres du CE

- L'élection des membres se fait **à la rentrée** scolaire, au cours du mois de septembre.
- Nous reviendrons sur ce sujet en début d'année 2026-2027

9. Informations

a) Élection des déléguées et délégués

- 1 déléguée ou délégué par tranche de 15 membres ou partie de 15 membres.
- Les déléguées, délégués et substituts recevront dans les prochains jours tous les détails pour les nominations.
- Acheminer à L'APL les noms de vos représentantes ou représentants

9. Informations

a) Élection des déléguées et délégués

Nouveauté depuis 2025-2026

Procédure officielle:

- ❖ Si la personne déléguée syndicale ne peut participer à la réunion du Bureau des délégués, une personne remplaçante ou la personne substitut la remplace avec tous les droits, selon la procédure officielle.

8. Informations

Version A



Procédure officielle
Bureau des délégués

Désignation d'une personne déléguée en remplacement au Bureau des délégués (article 34 c) des Constitutions et règlements de L'APL)

_____ Nom de l'école ou du centre _____ Nom de la personne déléguée absente

_____ Nom de la personne déléguée en remplacement

pour tous les Bureaux de délégués à venir

pour le ou les Bureaux de délégués suivants : _____

Date de l'assemblée générale : _____

_____ Proposé par _____ appuyé par

Vote : à l'unanimité
 à majorité

Faire parvenir à L'APL par courriel à z27_lignery@aplcsq.net

Version B



Procédure officielle
Bureau des délégués

Désignation d'une personne déléguée en remplacement au Bureau des délégués (article 34 c) des Constitutions et règlements de L'APL)

Nom de l'école ou du centre : _____

	Date du BDD	Nom de la personne déléguée absente	Nom de la personne déléguée en remplacement
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

Date de l'assemblée générale : _____

_____ Proposé par _____ appuyé par

Vote : à l'unanimité
 à majorité

9. Informations

b) Relevé de dépenses du CSS

L'APL est intervenue auprès du CSS afin de demander qu'une majoration soit appliquée au taux du remboursement du KM.

Nous sommes en attente de la décision du CSS.

Nous savons que les autres accréditations syndicales ont également fait cette demande.

9. Informations

c) Ressource enseignante au primaire autre que l'annexe 49C (A2526-BD-34)

Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries

Québec



Services éducatifs

LA RESSOURCE ENSEIGNANTE AU PRIMAIRE AUTRE QUE L'ANNEXE 49C

A2526-BD-34

PEVR 2023-2027

COLLABORATION - Faire confiance, avoir un but commun et travailler, ensemble, pour l'atteindre.

Comment définit-on le rôle de l'enseignant-ressource au CSSDGS?

L'enseignant-ressource est un enseignant du champ 03 ou du champ 02, selon le champ dans lequel il est appelé à intervenir. C'est l'équipe-école, après consultation du comité-école EHDAA ou du CPE, qui détermine, selon les ressources disponibles, le pourcentage alloué à l'enseignement ressource. La procédure d'affectation s'applique.

Dans ce cadre, il appartient à la direction de l'école d'assigner à l'enseignant-ressource les différentes activités professionnelles comprises dans sa tâche éducative, et ce, sans égard au paragraphe D) de la clause 8-6.03. Voici les principaux rôles de l'enseignant-ressource au primaire (autre que l'annexe 49C) :

- En collaboration avec le titulaire du groupe, l'enseignant-ressource **assume un rôle de suivi scolaire et d'aide auprès des élèves** à risque ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, particulièrement ceux ayant des difficultés relatives au comportement.
- L'enseignant-ressource **travaille en concertation avec les enseignants** responsables des élèves en difficulté qui lui sont adressés en portant une attention particulière aux enseignants en début de carrière.
- Toujours en faisant le pont avec le titulaire du groupe, l'enseignant-ressource **travaille en concertation avec les autres intervenants** qui œuvrent auprès des élèves : enseignants orthopédagogues, psychoéducateurs, psychologues, travailleurs sociaux, techniciens en éducation spécialisée, etc.

Il est à noter que l'objectif de cette collaboration est de soutenir les élèves à risque ou en difficulté grâce à des actions pédagogiques concertées, distinctes des interventions orthopédagogiques spécialisées.

9. Informations

c) Ressource enseignante au primaire autre que l'annexe 49C (A2526-BD-34)

Exemples de contribution de l'enseignant-ressource au soutien des élèves en difficulté en concertation avec le titulaire du groupe

- Collaboration lors de la planification de l'enseignement;
- Modélisation;
- Coenseignement (voir le **tableau**) ;
- Recherche ou adaptation de ressources pour l'apprentissage;
- Collaboration lors de l'évaluation;
- Participation aux rencontres multidisciplinaires avec l'enseignant titulaire;
- Planification et suivi de plans d'intervention;
- Soutien à la consignation des mesures d'adaptation et à son monitoring, etc.

Conditions gagnantes pour une collaboration efficace entre l'enseignant-ressource et l'enseignant titulaire?

- Miser sur la souplesse des enseignants et des membres de la direction;
 - Mettre en place des mesures pour favoriser la collaboration (enseignant-ressource, titulaire, autres intervenants, direction, etc.);
 - Prévoir du temps privilégié de planification commune et organiser le travail en conséquence;
 - Clarifier et respecter les rôles et les responsabilités de chacun;
 - Se concerter pour soutenir les élèves en difficulté;
-
- Prévoir du temps de régulation et de rétroaction mutuelle sur les actions posées, les stratégies d'apprentissage utilisées, les modalités de différenciation pédagogique mises en place (contenus, processus, production et structure);
 - Informer les parents des rôles et des responsabilités de chacun.

9. Informations

d) Libérations pour correction des épreuves ministérielles → INFO APL # 09

MESURE 15130

- En ce qui concerne les libérations de la mesure 15130 (voir la colonne 3), Nous avons l'information qu'elles sont calculées par groupe. Les élèves en GPAE contribuent EN PARTIE au calcul.
- Nous recommandons aux personnes concernées de discuter avec leur direction afin de voir ce qu'il en est. Si ces personnes reçoivent une réponse qui ne leur paraît pas satisfaisante, il faut les inviter à nous appeler. Nous regarderons ce qu'il sera possible de faire.

ANNEXE 5

- En ce qui concerne les libérations de l'annexe 5 (voir la colonne 4), la convention collective n'associe pas la libération à un groupe ni à un nombre d'élèves. Nous croyons donc que toutes personnes devant effectuer de la correction devraient avoir droit au temps de libération.

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE FIN D'ANNÉE 2025-2026

Journées de libération pour la correction des épreuves obligatoires et l'administration de l'épreuve unique de langue seconde au secondaire

Pour l'année scolaire **2025-2026**, les encadrements vous accordent le même nombre de journées de libération pour la correction des épreuves ministérielles que l'année dernière.

En effet, le gain obtenu par l'annexe 5 de la convention 2020-2023 s'applique encore cette année (**2025-2026**). À cela s'ajoute la journée prévue dans les règles budgétaires (mesure 15130).

- *Les personnes enseignantes des GPAE pourraient obtenir de la libération pour la correction des épreuves ministérielles. Appelez au bureau de L'APL (Kim D'Amour) pour de l'information complémentaire à ce sujet.*

Niveau	Épreuves	Mesure 15130	+	Annexe 5	=	Total des journées de libération
4 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français (lecture et écriture)	Une journée		Une demi-journée		Une journée et demie
6 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français (lecture et écriture) et mathématique	Une journée		Une journée		Deux journées
2 ^e année du secondaire	Épreuve obligatoire de français (écriture)	Une demi-journée par groupe				Une demi-journée par groupe
5 ^e année du secondaire	Épreuve unique d'interaction orale en langue seconde (en groupes de discussion)	Une demi-journée par groupe				Une demi-journée par groupe

9. Informations

e) BDD et AG de juin

LE MERCREDI, 17 JUIN 2026

16 H 30

Inscriptions à partir de 16 h

**CENTRE MUNICIPAL
DE SAINT-CONSTANT**

330, rue Wilfrid-Lamarche, Saint-Constant, QC J5A 1W2

Inscription requise :

<https://forms.cloud.microsoft/r/Ux7DK2UZjg>



9. Informations

f) Rencontre APL du 20 mai 2026

Rencontre d'information de L'APL le 20 mai 2026 (en ZOOM). L'affectation des enseignants réguliers à statut particulier E2.

Cette rencontre d'information s'adresse à toute personne qui souhaite comprendre le « statut d'enseignant régulier à statut particulier E2 » :

- **Personne enseignante E2;**
- Toute autre personne intéressée à en apprendre davantage sur ce statut :
 - Personne déléguée, personne inscrite sur la liste de priorité, aspirants à la liste de priorité.

Sujets traités :

- **Affectation des E2** (dans l'école, au CSS, d'une année à l'autre, comment devenir E1 ?)
IMPORTANT : Cette rencontre vise à répondre aux questions qui nous sont actuellement posées sur le sujet. Elle est **complémentaire** à la « Rencontre préparatoire à la séance de choix de poste pour les E2 du 25 juin 2026 ».

Date et heure: Le 20 mai 2026 à 16h30 en ZOOM

Lieu de la rencontre : Rencontre en ZOOM. Seules les personnes inscrites dans les délais recevront le [lien](#) pour se brancher à la rencontre. La date limite d'inscription est le 20 mai à 12h00.

Inscription requise : [2026 - Rencontre d'information APL LE 20 mai à 16h30 \(ZOOM\) – Remplir le formulaire](#)



10. Questions diverses...

11. Nouvelles de mon milieu

**Merci et bonne
fin de journée!**



**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)**